



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

L E R F A S
LABORATOIRE
Étude • Recherche • Formation
EN ACTION SOCIALE

NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR LE LERFAS

DOSSIER : AP1_n°77

Intitulé du projet : CIPARE

Porteur du projet : Mission Locale du Puy en Velay

Evaluateur du projet : ATEC LERFAS

Région(s) d'expérimentation : Département de la Haute Loire (Région Auvergne)

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : janvier 2010

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation par questionnaire

La spécificité du dispositif CIPARE dont les objectifs visent à « optimiser les chances d'accès à l'emploi », à « s'insérer ou se réinsérer dans la vie active sur le plan social et professionnel » en coordonnant les actions du SPIP, de la PJJ et de la Mission Locale du Puy en Velay. Des objectifs plus spécifiques peuvent être mis en avant par le porteur de projet, comme par exemple, les accompagnements vers le logement ou l'accès aux soins en matière de santé... L'ensemble de ces actions tend à mettre en place un faisceau d'aides pour le jeune en l'accompagnant durant sa période d'aménagement de peine. Chaque jeune bénéficie alors du soutien rapproché d'un référent.

L'objet de l'évaluation réside dans l'analyse des parcours de vie des jeunes entrés dans le dispositif CIPARE. Les premières étapes de l'évaluation ont permis une formulation des objectifs selon plusieurs thématiques (santé, insertion professionnelle, formation, situation pénitentiaire, relations familiales, logement) : cette formulation par thèmes a contribué à asseoir plus précisément la méthode de recueil de données (en formulant avec précision chacune des questions du questionnaire), afin de se prononcer sur les effets de l'action. La méthode est celle du questionnaire d'enquête évaluant la trajectoire du jeune, et donc les effets du dispositif.

Le questionnaire se présente en deux volets : le volet N°1 est à renseigner au début du parcours dans CIPARE, le volet N°2 est à renseigner au moins deux fois : en milieu de parcours et en fin de parcours. Ce questionnaire recense de manière rigoureuse les informations à recueillir pour connaître et prendre en compte la trajectoire des jeunes en répertoriant les différents moments de leur vie. Plus précisément, notre attention portera donc sur trois moments destinés à évaluer les situations des jeunes : avant l'entrée dans le dispositif, pendant la présence dans le dispositif et lors de la sortie du dispositif.

Le questionnaire passé en trois temps permet de saisir le parcours du jeune sur l'ensemble des thèmes cités. Il permet en outre de connaître les populations concernées par le dispositif, et il offre la possibilité d'analyser les déterminismes sociaux qui pèsent plus ou moins lourdement sur chacun des jeunes ; ces déterminismes liés au passé du jeune (et identifiés dans les items du questionnaire) trouvent ici une forme d'actualisation dans la mesure où le questionnaire permettra de connaître quelle catégorie de jeune a été capable ou non d'utiliser au mieux les modes d'accompagnement proposés par les référents.

Le projet CIPARE concerne 220 jeunes - soit un peu plus d'une centaine sur deux années et quatre mois : durée de l'expérimentation. Ce chiffre a été établi à partir d'une connaissance de la population rencontrant effectivement cette situation de jeunes incarcérés ou sous main de justice, puis bénéficiant d'un aménagement de peine et donc offrant l'occasion d'un accompagnement plus soutenu.

Les fiches de suivi chronologiques

Par ailleurs, en complément de la méthode par questionnaire, l'évaluateur et le porteur de projet ont décidé de renseigner les parcours individuels de chacun des jeunes dans un deuxième outil : les fiches de suivi chronologiques. Ces fiches de suivi permettent de repérer les changements de statut et de position occupés par le jeune (statut d'emploi, familial, résidentiel, etc.) au moment où cela se produit, et d'inférer des ruptures de parcours suite à ces changements. Ainsi, dans chaque registre identifié les événements changeants peuvent être

repérés et qualifiés (par exemple, dans le registre sanitaire : détérioration de la santé, amélioration ou maintien en bonne santé).

Les fiches de suivi chronologiques permettent de compléter le questionnaire avec une ouverture vers les événements inhabituels ou exceptionnels qui peuvent ponctuer la vie du jeune durant son parcours dans le dispositif.

Les deux méthodes de recueil d'informations (questionnaire et fiche de suivi) sont donc complémentaires : elles permettent de connaître les effets du dispositif sur la trajectoire des jeunes, tout en prenant en compte les événements notoires susceptibles de provoquer et d'expliquer les ruptures de trajectoires.

Quelques remarques sur les méthodes :

Le choix méthodologique du questionnaire statistique a été décidé afin de rendre compte au mieux des trajectoires des jeunes et d'assurer une identification fiable de leur statut, au début, au milieu et à la fin du dispositif. Cependant, ce choix ne s'est pas accompagné de la constitution d'une population témoin aux caractéristiques comparables à celles composant le groupe expérimental¹. Si l'évaluation ne propose pas de comparaisons territoriales, elle s'attache néanmoins à objectiver l'évolution des situations des jeunes concernés par le dispositif : il s'agit de savoir si oui ou non, pour un grand nombre de jeunes, le dispositif a eu un effet sur les changements de vie attendus en matière d'insertion. Dans l'évaluation, il pourra être possible d'analyser chacun des différents cas pour en comprendre les changements et les qualifier. Les trajectoires des jeunes pourront être objectivées en fonction des actions mises en œuvre dans le dispositif, de manière à pouvoir lui attribuer ou non, les effets observés. Si le dispositif produit un effet positif ou non sur les différents registres de l'insertion sociale, il sera alors possible d'en rendre compte statistiquement.

Ainsi pour chaque registre abordé dans le questionnaire quantitative, (projet professionnel, vie quotidienne, santé, logement, formation, vie familiale, justice et détention) les positions sont identifiées à un moment donné (au début, au milieu et à la fin du dispositif), afin de consigner l'information sur l'évolution de la situation du jeune au cours de l'expérimentation.

Quelques précisions sur la distinction entre « parcours », « trajectoire » et « itinéraire »²

La notion de parcours est utilisée pour étudier le parcours d'une personne dans un dispositif (RSA, CIPARE, CIVIS, etc.) ou dans une institution (parcours scolaire)... depuis son entrée, jusqu'à sa sortie.

La notion de trajectoire est utilisée pour prendre en compte la situation antérieure à l'entrée dans le dispositif, voire même reprendre des éléments biographiques car ils sont susceptibles d'éclairer le parcours dans le dispositif, les comportements, et la situation à la sortie, (logique de reproduction, par exemple ou un événement antérieur qui expliquerait la trajectoire en fin de dispositif).

¹ Les trois principales raisons objectives qui ont conduit dès l'origine de l'évaluation à ne pas engager la construction d'une population témoin sont les suivantes : impossibilité d'assurer démographiquement la création d'une population témoin en nombre suffisant sur le même territoire. La création d'une population témoin sur un autre territoire nécessite de contrôler des critères de comparabilité qui dépassent les caractéristiques purement socio-démographiques : en particulier, les décisions des JAP (Juges d'Application des Peines) n'étant pas uniformes sur les territoires différents, les comparaisons statistiques auraient été faussées à la base. Par conséquent, la constitution d'un groupe témoin sur un autre département que la Haute Loire ne pouvait en aucun cas conduire au caractère de comparabilité attendu par les protocoles définis théoriquement.

² La notion d'itinéraire, est utilisée pour s'attacher à décrire les méandres de l'histoire de la personne, ses différents passages dans des dispositifs ou établissements (itinéraires d'insertion), dans différents domaines (santé, logement, emploi, etc.).

Calendrier

Compte tenu de la nature de l'évaluation, le calendrier prévisionnel nous conduit à ne pas envisager de rapport intermédiaire concernant la description statistique des parcours puisque les jeunes sont encore présents dans le dispositif. L'entrée progressive des jeunes dans le dispositif CIPARE au cours de l'année 2010 conduit à y maintenir leur présence jusqu'à fin 2010.

Le protocole d'évaluation s'est calé sur celui de l'expérimentation. Tous les jeunes entrés dans le dispositif ont été enregistrés dans les fiches de suivi (environ 60 jeunes). Un peu plus de la moitié d'entre eux ont renseigné complètement le volet N°1 du questionnaire, dont la saisie nécessite davantage de temps.

Pour arriver à des résultats intermédiaire, il faut d'abord obtenir une population de jeunes suffisante, sortis du dispositif. Or, compte tenu de la durée relativement longue de l'accompagnement prévu par le dispositif, les premières analyses statistiques non consolidées pourront être réalisées au cours de l'année 2011.

2. Etat d'avancement et premiers résultats

Il n'y a pas de résultats intermédiaires et chiffrés à ce stade de l'évaluation. La montée en puissance du dispositif est un peu plus faible que ce qui était prévu, puisque un an après le début du projet, plus de 60 jeunes y sont d'ores et déjà entrés (sur les 80 jeunes attendus dans l'année 2010). Cela s'explique par une baisse significative du nombre de détenus à la maison d'arrêt du Puy-en-Velay, et par une hausse d'un nombre plus importants de peines lourdes infligées aux détenus majeurs, retardant de fait leur entrée dans le dispositif.

Il est à noter que les informations contenues dans le logiciel Parcours 3 semblent difficilement utilisables pour retracer les parcours des jeunes ; ainsi, ce qui était prévu comme une ressource en matière d'information statistique se révèle être en fait un outil peu compatible avec les formes d'évaluation adoptées.

Si l'analyse qualitative du dispositif n'est pas tout à fait engagée, quelques hypothèses peuvent être formulées quant aux principes qui peuvent favoriser la réussite du projet :

- présence d'une équipe de travail soudé ;
- bonne expérience d'encadrement du chef de projet ;
- implication du chef de projet dans l'appui aux conseillers des Missions Locales ;
- régularité des relations entre chaque jeune et son référent ;
- peu de temps consacré aux réunions ;
- une culture professionnelle homogène entre les différents référents ;
- une mise en commun régulière des problèmes de terrain rencontrés par les référents avec les jeunes ;
- une action innovante du chef de projet (forum des métiers à la Maison d'Arrêt) ;
- une action continue de la Mission Locale, mobilisée autour du chef de projet pour faciliter les débouchés pour les jeunes suivis, en ouvrant de nouvelles formes de partenariats avec les organismes de formations, régies de quartiers, etc) ;
- une capacité des référents à présenter et à remettre en cause (pour l'améliorer) leur mode de travail.

Les difficultés de l'évaluation tiennent principalement aux problématiques des jeunes sous main de justice : ceux-ci peuvent se montrer particulièrement réticents à des évaluations prenant la forme de questionnaire. Et de ce fait, les référents des Missions Locales éprouvent parfois des difficultés à obtenir des réponses précises aux questions plus ou moins intimes. Ce

temps consacré à consigner les informations sur les parcours des jeunes peut aussi parfois être jugé trop long et a pu être vu comme comportant un risque de fragiliser la relation de confiance qu'ils tissent avec chaque jeune.

Parmi les éléments de vigilance à observer en cas d'essaimage de l'action sur un territoire plus vaste, il est à signaler l'obligation de la part du SPIP et de la PJJ à assurer leur partenariat, avec pour cela un dégagement de temps nécessaire à la réalisation de ce travail. Les partenariats locaux entre SPIP et Mission Locale sont forts car construits depuis plusieurs années. Ce type de partenariat nécessite du temps et des échanges répétés entre les deux institutions avant de pouvoir porter ses fruits.

Autre élément de vigilance à observer : la qualité des partenariats entretenus en amont par les Missions Locales avec tous les organismes susceptibles d'accueillir des jeunes en insertion.

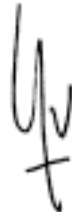
La présence d'un chef de projet semble nécessaire pour aider les référents des Missions Locales dans leurs tâches quotidiennes afin d'en assurer la supervision. Le fait que le Puy-en-Velay offre sur un même territoire, un SPIP, une Mission Locale et une Maison d'Arrêt, participe à faciliter les échanges et les trajets quotidiens des référents, ce qui permet de consacrer davantage de temps aux jeunes en face à face.

CERTIFICAT :

Je soussigné, M. Laurent GAUD responsable de la structure évaluatrice du projet AP1_n° 077 certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : le 28/01/2010

Signature : M. Laurent GAUD, Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Gaud', written vertically.